



Résolution 309 (1966)¹

Réponse au premier rapport d'activité du PAM

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Ayant pris connaissance du premier rapport d'activité transmis au Conseil de l'Europe par le Programme alimentaire mondial et du rapport de sa commission de l'Agriculture lui portant réponse ;

Ayant noté que l'objectif dudit Programme, fixé à 100 millions de dollars pour sa période expérimentale (1963-1965), a été porté à 275 millions de dollars pour sa prochaine période opérationnelle (1966-1968) ;

Exprimant sa pleine adhésion à une initiative qui a pour but d'apporter sous forme de produits alimentaires une aide multilatérale destinée à stimuler le développement économique et social et à éliminer progressivement les facteurs qui rendent nécessaire l'aide alimentaire ;

Se félicitant des résultats encourageants enregistrés par le Programme alimentaire mondial durant ses trois premières années d'activité ;

Rappelant les considérations développées dans sa [Recommandation 322 \(1962\)](#) relative à la création d'un Fonds d'utilisation des excédents en produits alimentaires, dans sa [Résolution 270 \(1964\)](#) relative à l'aide alimentaire, et dans les rapports ([Doc. 1415](#) et [Doc. 1634](#)) de sa commission de l'Agriculture qui étaient à l'origine de ces deux textes,

1. Invite ses membres à intervenir auprès de leurs gouvernements et au sein de leurs parlements dans le but de fournir au Programme alimentaire mondial les contributions nationales en produits alimentaires, en espèces ou en services, nécessaires à la réalisation de ses objectifs ;
2. Demande à son groupe de travail permanent chargé des relations avec les parlements nationaux et le public de prendre toutes les dispositions et d'effectuer toutes les démarches qu'il jugera appropriées en vue de faire connaître les activités du Programme alimentaire mondial et de faciliter son action.

1. Discussion par l'Assemblée le 26 janvier 1966 (21e séance) (voir [Doc. 2020](#), rapport de la commission de l'Agriculture). Texte adopté par l'Assemblée le 26 janvier 1966 (21e séance).

